

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 DDEEES 262 Subvention à l'association « Comité Quartier Latin ».

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « Comité Quartier Latin » ;

Sur le rapport présenté par Madame Lyne COHEN SOLAL, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 9.000 euros est attribuée à l'association « Comité Quartier Latin », 27 rue Claude Bernard à Paris 5e (n° SIMPA 2401)

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée Rubrique 90, Chapitre 65, Article 6574, Ligne P004 (VF55003) du budget de Fonctionnement de la Ville de Paris exercice 2013 et suivants.